

91 • *Le journal de* Boissettes

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

3, place de Verdun 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97

Site : www.boissettes.fr

Janvier 2013

Le mot du Maire

Le numéro 91 du Journal de Boissettes se sera fait attendre et le voilà enfin tout en couleurs pour accueillir l'hiver !

Rappelons cependant les principaux événements de ces derniers mois : les 3 repas de quartiers avec intermèdes musicaux et scénettes humoristiques qui ont réuni plus de 150 personnes au total, l'inauguration joyeuse du deuxième terrain de pétanque ; les « Poissons volants » spectacle théâtral créé par la jeune compagnie « la salle M. » ; la mise en ligne du site www.boissettes.fr ; la commémoration du 11 novembre et dernièrement le concert donné le 1^{er} décembre par l'orchestre Melun Val de Seine.

Pour commencer le plus chaleureusement possible l'année 2013, je vous invite aux vœux de Boissettes le samedi 5 janvier à 16h00 salle « l'École » pour la galette géante et délicieuse faite par Philippe Barrault.

Comme à l'accoutumée, un cadeau sera remis aux seniors de plus de 70 ans présents.

Cette fête conviviale sera l'occasion d'accueillir les Boissettaises et Boissettais nouvellement installés dans notre village.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

Joyeuses fêtes !

Jean-Pierre Legrand

SOMMAIRE

Vie municipale : Extraits des derniers Conseils municipaux.

Le tout nouveau site de Boissettes www.boissettes.fr.

Le parcours de santé et le projet de golf, quelles sont les avancées du projet ?

Les vœux du Maire : samedi 5 janvier, 16h00 salle l'École.

Rappel des règles de collectes et règles de « vivre ensemble » en application du règlement de la commune.

Des nouvelles de Jean-Pierre... notre facteur..

Vie associative : Cours de Qi Qong et de Tai Chi Chuan, salle l'École.

Illuminations et préparation des vœux par Boissettes Sports et Loisirs.

Melun Val de Seine : Transports en cas de neige.

Culture pour tous.

Salon des étudiants Sénart/Melun Val de Seine.

Agenda

Vie Municipale

Pour info, les comptes rendus des Conseils municipaux sont consultables en Mairie et désormais sur notre nouveau site www.boissettes.fr

Extraits du Conseil municipal du 11 mai 2012

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC AUPRÈS DU SIESM

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de subvention pour installer un poteau d'éclairage public sur la raquette rue de la Varenne. Pour cela une demande de subvention est faite au SIESM, vote à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (HAUT DÉBIT)

La communauté d'agglomération ayant accepté de prendre en charge l'aménagement numérique (très haut débit), il faut lui transférer la compétence. Pour des raisons techniques, BOISSETTES ne peut pas prétendre au très haut débit, la commune est toutefois éligible au haut débit. Vote à l'unanimité.

PARTICIPATION DE BOISSETTES À L'ÉTUDE DES TRAVAUX DU BARRAGE DES VIVES EAUX

La CAMVS réalise des études pour des travaux d'aménagement sur le barrage des Vives Eaux. Une participation de BOISSETTES est demandée par la CAMVS, le Conseil vote à l'unanimité une somme de 500 €.

RAPPORT SUR L'ÉCOLE DE BOISSISE-LA-BERTRAND / BOISSETTES, RÉVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire, suite au Conseil d'École et à la commission scolaire, explique au Conseil Municipal l'évolution du RPI. Une délibération pour augmenter les différents tarifs de 2 % (cantine, étude surveillée, garderie) est proposée. Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique la mise à disposition pour la prochaine rentrée scolaire d'un service de ramassage scolaire le matin et le soir pour accompagner les enfants à BOISSISE-LA-BERTRAND. Les enfants seront déposés à l'école entre 8 h 35 et 8 h 40 et repris le soir à 16 h 30 devant l'école.

Une enquête individuelle est faite auprès des parents d'élèves pour obtenir un minimum de 15 enfants pour justifier ce transport exceptionnel avec le Conseil Général et la CAMVS.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

Présentation par Jean-Pierre PIERRAIN sur les travaux réalisés et à réaliser sur la commune.

CRÉATION D'UN RALENTISSEUR RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur PIERRAIN expose le projet aux membres du Conseil Municipal. Ce ralentisseur serait placé rue du général de Gaulle en entrée de village côté le Mée-sur-Seine et permettrait de limiter la vitesse des usagers de cette portion de route. Huit votes « Pour » et trois abstentions : Madame ADT-GUILBERT, Messieurs ALLOUCHE et FOURNIER. Le projet est retenu. Monsieur PIERRAIN est chargé de finaliser ce projet.

POSE D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE ET D'UN PANNEAU LUMINESCENT

Monsieur ANGLADE expose le projet aux membres du Conseil Municipal. Quatre votes « Pour » et sept votes « Contre » : Mesdames CHAILLOT, DECHELLE, Messieurs ALLOUCHE, BARRAULT, FOURNIER, LEGRAND et SEGURA. Le projet n'est pas retenu.

INSTALLATION DE BORNES À VERRES ET À JOURNAUX ENTERRÉES OU SEMI-ENTERRÉES

Monsieur le Maire se propose de se rapprocher du SMITOM pour bénéficier d'une étude pour enfouir l'unique emplacement de collecte de verres et de journaux de la commune.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire, suite à la réunion de bureau à la CAMVS, propose au Conseil Municipal de faire une demande de fonds de concours auprès de la CAMVS pour effectuer après le rapport de la société ANDICT, la mise en conformité de la salle École ainsi que la transformation en tennis couvert de l'équipement existant sur le parcours de santé avec un local attenant pour recevoir les joueurs sur cette structure, un montant de 400 000 € est voté à l'unanimité.

Extraits du Conseil municipal du 29 juin 2012

ENFOUISSEMENT RUE DES SABLES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE DU SIESM

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Paul ANGLADE qui présente la convention financière avec le SIESM pour réaliser ces travaux. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité l'autorisation au Maire pour signer la convention.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur Le Maire, avec les explications de Madame GODANO,

propose au Conseil une décision modificative du budget de l'eau relative aux écritures budgétées de récupération de la TVA sur les changements de branchements plomb.
Acceptée à l'unanimité.

POINT SUR LES FINANCES

Monsieur Thierry SEGURA fait un état de suivi des consommations arrêtées au 22 juin 2012 concernant le fonctionnement et l'investissement de la commune. Les réalisations sont cohérentes avec les prévisions. Aucune remarque particulière n'a été formulée.

CONVENTION AVEC LES ÉCOLES DE MUSIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention avec les écoles de musique MELUN, LE MÉE-SUR-SEINE et VAUX-LE-PENIL pour la prise en charge par les communes de la partie résiduelle de chaque personne utilisant ces conservatoires. 8 Vote Pour et 1 vote Contre : Monsieur Jean-Pierre PIERRAIN.

POINT SUR L'INTÉGRATION DU PARC DE LA VARENNE

Monsieur le Maire va envoyer un courrier au Syndic de l'ASL Parc de la Varenne numéros pairs, pour lui donner toutes les informations concernant l'éventuelle réintégration dans le patrimoine de la commune de cette partie du village.

GOLF

Madame CHAILLOT réalise un compte rendu concernant la réunion publique du samedi 23 juin dernier présentant aux habitants de Boissettes un projet de golf compact sur une partie du parcours de santé et sur la parcelle qui vient d'être acquise par la commune pour l'euro symbolique (8hectares). Le Conseil Municipal propose de donner mandat au Maire pour négocier avec la communauté d'Agglomération une convention pour cette réalisation. Une délibération sera prise très rapidement.

Extrait du Conseil municipal du 26 octobre 2012

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

ET DE POLLUTION RELATIVES À LA RÉALISATION D'UN GOLF COMMUNAUTAIRE

Une commission a été formée pour représenter la commune auprès de la CAMVS et pour participer au suivi du projet et aux étapes successives de sa réalisation. Font partie de cette commission Franceline Adt-Guilbert, Serge Allouche, Bernard-Yves Fournier et Thierry Segura.

Celle-ci est garante de la neutralité sur ce dossier de Jean-Pierre Legrand, Maire de Boissettes dans l'exercice de sa mission de Vice-Président de la CAMVS en charge de la Culture et des Sports.

La commission a analysé les termes de la convention proposée par la CAMVS concernant la réalisation d'une étude géophysique du sol préalable à la poursuite du projet.

Elle a également proposé à la CAMVS 2 projets qui permettent d'harmoniser la cohabitation du golf et d'un terrain communal de deux hectares.

Extraits du Conseil municipal du 16 novembre 2012

PROJET DE GOLF

Monsieur LEGRAND, Madame ADT-GUILBERT, Messieurs SEGURA et FOURNIER ont visité le Golf de La Gloriette créé en 2007 par la Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus et géré dans le cadre d'une délégation de service public. Ils ont recueilli des informations sur la création, la gestion, l'entretien et l'évolution d'une structure golfique comparable au projet envisagé pour Boissettes.

Monsieur le Maire a signé une convention avec la CAMVS pour la réalisation d'une étude géophysique du sol préalable à la poursuite de ce projet.

ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Inscrit au budget 2012 le changement des fenêtres et porte-fenêtre du bâtiment communal – mairie et logement du garde champêtre a été réalisé.

D'autres aménagements d'isolation restent à faire mais on peut d'ores et déjà constater un meilleur confort thermique et espérer à court terme des économies d'énergie.

ÉTAT CIVIL du 1^{er} octobre 2011 au 15 décembre 2012

Naissances :

Bienvenue à
Ryan NAFOUKI,
Stan DAL BOSCO DECORDER.

Mariages :

Nos félicitations à
Mourad BATTIKH et Clara TRUGNAN,
Basile FONTAINE et Chloé LESIEUR,
André NAVOIZAT et Isabelle MAERTENS-PRÉVOST,
Stéphane GRIVEAU et Florence NICOT.

Décès :

Nos condoléances pour le décès de
Nicole DAYNE, épouse AVENTIN,
Jean-Louis BRIEX,
Jean BOUVET,
Yvette CORRET, épouse CIRET.

PARCOURS DE SANTÉ ET PROJET DE GOLF

Le 23 juin dernier, le Maire, Jean-Pierre Legrand a invité les habitants de Boissettes (près de 80 personnes présentes) à une réunion publique d'information sur l'avenir du Parc Communal, dit « parcours de santé », régulièrement envahi et saccagé par l'intrusion des gens du voyage malgré les mesures dissuasives et coûteuses mises en place.

La Commune vient d'acquérir, pour un euro symbolique 8 hectares attenants aux 6 hectares du Parc: un pré-projet d'installation d'un golf pitch and putt de 9 trous serait une solution de préservation du site en harmonie avec le parcours actuel pour les promeneurs ainsi que le tennis et les terrains de pétanque.

Cofinancé par la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et géré par un délégataire de service public, ce parcours de golf ne serait pas une charge financière pour Boissettes.

Une commission a été formée pour représenter la commune auprès de la CAMVS et pour participer au suivi du projet et des étapes successives de sa réalisation. Franceline Adt-Guilbert, Serge Allouche, Bernard-Yves

Fournier et Thierry Segura font partie de cette commission. Celle-ci est garante de la neutralité sur ce dossier de Jean-Pierre Legrand, Maire de Boissettes dans l'exercice de sa mission de Vice-Président de Melun Val de Seine en charge de la Culture et des Sports.

La commission a analysé les termes de la convention proposée par la CAMVS concernant la réalisation d'une étude géophysique du sol préalable à la poursuite du projet.

À cet effet, des carottages seront effectués dès janvier 2013, n'ayez crainte, il ne s'agit ni de gisement pétrolier, ni d'exploration de gaz de schiste... mais d'une analyse des sols, indispensable à la poursuite du projet.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de cet important projet pour notre commune.



www.boissettes.fr c'est dorénavant l'adresse du nouveau site de Boissettes

Ce nouvel outil de communication a été élaboré par vos élus en partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne.

Une nouvelle charte graphique et des rubriques plus nombreuses permettent de trouver des informations administratives et pratiques utiles au quotidien.

L'Agenda informe sur les manifestations culturelles, sportives et associatives à venir ainsi que sur les dates des conseils municipaux.

Les Actualités défilantes relatent en texte et en image les événements marquants.

Zoom sur attire l'attention sur une information ou une manifestation à connaître impérativement.

Un clic sur une photo vous permet également de recueillir des informations

Votre contribution à ce site en évolution est la bienvenue pour

- compléter le **Diaporama de Boissettes hier**,
- renouveler le **Diaporama Boissettes aujourd'hui**,
- enrichir les rubriques **Histoire** et **Patrimoine**
- suggérer de nouvelles rubriques.

Nous vous invitons également à vous inscrire afin de recevoir la **newsletter** vous informant dès qu'une modification est apportée sur le site.

Contacts: Franceline ADT-GUILBERT
et Bernard-Yves FOURNIER, gestionnaires du site.

mairie-de-boissettes@wanadoo.fr



Toutes nos félicitations à Monsieur Alain GENOD, qui a reçu de Jean-Pierre LEGRAND, la médaille d'honneur du Travail récompensant quarante années de bons et loyaux services!

Information collectes.

Il est impossible de sortir sa poubelle à toute heure du jour ou de la nuit!

Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte et rentrez-les au plus tôt.

Ne pas déposer ou abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit en vue de leur enlèvement par le service de la collecte, seuls seront collectés les déchets déposés dans les bacs.

Déchets

Ramassage des bacs jaunes (tri sélectif): mardi en matinée.

- Jusqu' au 31 décembre 2013, il est possible de déposer dans les bacs jaunes tous les emballages ménagers plastiques rigides (à l'exception des sacs et films en plastique).

Ramassage des bacs noirs (ordures ménagères):

- mercredi et samedi, en matinée.

Ramassage des conteneurs bruns (déchets végétaux):

- vendredi matin, du 15 mars ou 30 novembre.

Encombrants

Placés devant votre domicile la veille du ramassage sans gêner le passage, ils sont collectés tous les deuxième lundi du mois.

- Voir le détail des objets admis et refusés sur le site: www.lombric.com

Tout dépôt d'objets ou de déchets sur le territoire de la commune, en dehors du cadre des collectes en porte à porte, est strictement interdit et peut faire l'objet d'un procès-verbal.

Déchets en apport volontaire

Aux bornes à verre (bouteilles, bocaux, pots) et à journaux ainsi qu'un container à textiles situés rue du Mont aux Lièvres à la sortie de Boissettes, à gauche.

Déchèterie du Mée-sur-Seine

Info

Rue Robert Schuman Zac des Uzelles
77350 Le Mée-sur-Seine

- Tél. agence déchèterie: 01 64 83 57 80
- N° gratuit du SMITOM: 0 800 814 910
 - Fax: 01 64 83 58 69
 - Mail: smitom@lombric.com
 - Gros cartons,
 - gravats,
 - déchets verts,
 - encombrants,
 - ferraille,
 - équipements électriques et électroniques,
 - batterie,
 - huile

Il y a quelques mois, Jean-Pierre, notre facteur a eu de sérieux problèmes de santé.

Vous êtes très nombreux à vouloir prendre de ses nouvelles, rassurez-vous il va beaucoup mieux.

Suite au message de prompt rétablissement que lui a adressé le Conseil municipal, Jean-Pierre a envoyé une très gentille carte en Mairie précisant qu'il était très touché par les marques de sympathie des Boissettais et qu'il espérait pouvoir reprendre sa tournée début 2013!

Avant de pouvoir le rencontrer dans son véhicule jaune sillonnant les rues de Boissettes, souhaitons qu'il puisse venir, comme il le souhaite, aux vœux le 5 janvier prochain!

Balayage

Dans toutes les rues ou voies, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer régulièrement, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leur habitation, qu'il y ait ou non de trottoirs.

En cas de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer ou de retirer la neige devant leur habitation, de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux usées le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsable.

Élagage

Dans toutes les rues ou voie, les propriétaires ou locataires sont tenus d'**élaguer régulièrement** leurs végétaux de sorte que ces derniers n'empiètent ni sur les terrains voisins ni sur le domaine public.

Feux

Les feux sont interdits du 15 mai au 15 septembre.

Ils sont autorisés du 16 septembre au 14 mai tous les jours, sauf dimanche et jours fériés, de 7 h 00 à 16 h 00.

La présence de chenilles processionnaires est à nouveau signalée: une information sur le sujet avait été faite lors d'une précédente publication de notre Journal.

Pour rappel, il ne faut absolument pas toucher les chenilles processionnaires à mains nues car elles sont extrêmement toxiques et provoquent éruptions cutanées et brûlures. Il est donc indispensable de faire appel à une entreprise spécialisée afin de les éradiquer définitivement.

Infos sur www.chenilles-processionnaires.fr

Le Père Pierre Larroque nous a quittés le 8 octobre dernier dans sa soixante-dixième année au terme d'une vie tout entière consacrée au don de soi. D'origine basque, c'était un homme ouvert, simple et chaleureux.



Tout au long des années passées sur notre secteur pastoral, il a accompagné les familles dans les moments heureux mais aussi dans les instants les plus difficiles de la vie. Très actif, il œuvrait également comme aumônier à la prison de Melun, il était toujours présent à l'écoute de l'autre, des jeunes et des moins jeunes et avait avant tout une grande confiance dans l'être humain.

Un renard errant

En ces temps hivernaux un triste renard affamé souffrant de pelade s'approche des maisons et à défaut de lapins s'attaque aux chats domestiques!

Une habitante de Boissettes a pu le photographier d'assez près pour que les photos, transmises à la Direction Départementale de la Population par notre secrétaire de Mairie, puissent être analysées.

Diagnostic: ce renard, comme la plupart de ses congénères, souffre de la gale qui n'est transmissible ni aux chats, ni aux chiens, et surtout ni à l'homme.

Soyez rassurés, la rage est éradiquée depuis longtemps.

Un conseil, évitez de le nourrir: il ira chercher pitance ailleurs!

L'allocation de rentrée scolaire fixée à 77 € par enfant scolarisé (de la 6^e jusqu'aux 16 ans de l'adolescent) est versée aux parents, pour l'achat de livres, sur justificatif d'un certificat de scolarité à présenter au secrétariat de la Mairie et ce jusqu'au 31 janvier 2013.

Vie associative

RETRAITÉS, RELAXEZ-VOUS...

Les cours de Qi Qong et de Tai Chi Chuan organisés par le CODERS 77 (Fédération de la Retraite Sportive) ont repris depuis la mi-septembre.

Ils se déroulent dans la salle communale « l'École », les mercredi et vendredi de 10 h 00 à 12 h 00.

Animatrices qualifiées et boissettaises de surcroît, Thérèse Couffinhal et Chantal Anglade assurent à tour de rôle l'enseignement de ces deux disciplines issues de la tradition chinoise.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Un grand merci aux bénévoles de l'Association Boissettes Sports et Loisirs qui ont installé les illuminations de notre commune pour les fêtes de fin d'année.

Avec le Conseil municipal, ils participeront également à l'organisation des vœux du Maire le samedi 5 janvier à 16h00, salle l'École.

Nous vous attendons nombreux à ce rendez-vous convivial et chaleureux!





ASSOCIATION DES OFFICIERS DE RESERVE DE LA REGION DE MELUN

UNE AOR DE LA REGION DE MELUN, POUR QUI ET POUR QUOI FAIRE ?

La suspension du service national a entraîné une nouvelle organisation de la Défense en France. Celle-ci continue de s'appuyer, à côté des militaires d'active, sur des réservistes. Localement, des associations regroupent les officiers de réserve, provenant des différentes armes, en âge de servir ou honoraires.

L'"Association des Officiers de réserve de la région de Melun" accueille ainsi **tous les officiers de cette région qui sont :**
issus du contingent (avant 1997),
anciens militaires d'active,
nouveaux réservistes issus du volontariat.

Mais elle accueille aussi **les citoyens et citoyennes "sympathisants de la Défense"**.

Au-delà de la représentation de la réserve auprès des autorités, la mission fondamentale de l'AOR est, par toutes les initiatives possibles (actions d'information, expositions, partenariats divers, ...), de **promouvoir l'esprit de Défense dans la population :**

- faire comprendre et adhérer à l'effort de défense du Pays.
- faire connaître les forces armées françaises et leurs actions au service de la paix et de la sécurité.
- entretenir le devoir de mémoire envers les sacrifices des générations précédentes.

L'association veille parallèlement à développer la **convivialité entre ses membres.**

*Pour toute information ou demande d'adhésion, contacter le Président de l'AOR ;
tél : 06 60 56 56 80 ; courriel : aor.melun@bbox.fr*

Melun Val de Seine



Un concert mémorable!

L'Arlésienne a rempli l'église le 1^{er} décembre dernier : c'est à guichet fermé que les 45 musiciens - amateurs et professionnels - de l'Orchestre de Melun Val de Seine ont interprété avec talent les deux suites pour orchestre composées par Georges Bizet et toujours plébiscitées depuis leur création en 1872.

Tous les amateurs n'ont pu être accueillis faute de place.
Il semble prudent désormais de réserver avant le concert.
Rendez-vous le 17 février à 16 heures pour écouter Rossini!



Soyez alerté en cas de perturbations sur votre ligne de bus

L'hiver est là, apportant son lot de neige et de verglas. Dans nos régions où les véhicules ne sont pas équipés pour ces intempéries qui peuvent perturber les transports, et ce malgré les dispositions prises par les communes, il est possible que des bus ne puissent pas assurer les dessertes et que vous vous retrouviez à attendre dans le froid ou pris au dépourvu sans moyen de transport. Pour pallier ces désagréments, Veolia Transport vous propose un service gratuit d'alertes sms ou email qui vous informera en cas d'interruption prévue ou prolongée du réseau Melibus. Pour cela, rien de plus simple ! Il suffit de vous connecter sur le site de Veolia Transport en tapant « veolia transport vaux-le-pénit » > de cliquer sur « inscription aux alertes sms » > et de remplir le questionnaire afin de recevoir un code par email. Enfin, reconnectez-vous avec ce code et indiquez les lignes Melibus qui vous intéressent via « je programme mes alertes ».

Renseignements :
Service Transport - 01 64 79 25 75

Sortir et s'en sortir

Lutter contre l'exclusion et faciliter l'insertion sociale des publics en difficultés en favorisant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs : c'est la vocation de l'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne. L'agglomération soutient l'action de cette association en mettant à sa disposition des places de concerts de l'orchestre Melun Val de Seine, de la Camerata et des Amplifiés, des entrées pour assister au Master de fleuret Melun Val de Seine ainsi que des stages Sport Passion. Des bénéficiaires de minima sociaux, des personnes en situation de précarité ou de handicap, des jeunes sous placement judiciaire, des enfants et familles de l'Aide sociale à l'Enfance ou des personnes âgées isolées peuvent ainsi s'ouvrir à la culture et à des pratiques sportives. Autant d'occasions de briser l'isolement dont elles sont aussi trop souvent victimes.

Retrouvez toutes les informations et contacts de l'association sur www.culturesducoeur.org

Samedi 9 février - 13^e forum des étudiants de Sénart et Melun

Co-organisée par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Sénart et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en collaboration avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Melun, la 13^e édition du Forum des étudiants de Sénart et Melun se déroulera samedi 9 février, de 13 h 30 à 18 h 00, au Millénaire, à Savigny-le-Temple.

Une soixantaine d'exposants seront présents : universités, IUT, écoles supérieures, classes préparatoires, gendarmerie, armées de l'air et de terre... Tous pourront répondre précisément aux lycéens en cours d'élaboration de leur projet d'orientation après le baccalauréat et en recherche d'une formation près de chez eux.

Retrouvez le forum sur www.melunvaldeseine.fr et sur Facebook.

Renseignements : CIO – cio.melun@ac-creteil.fr – 01 64 10 27 10



Nous vous rappelons les horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Lundi : 15 h 00 - 18 h 30	Judi : 9 h 00 - 12 h 00
Mardi : fermée	Vendredi : 15 h 00 - 19 h 00
Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00	le 1 ^{er} samedi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00.

En dehors de ces horaires, merci de laisser votre message en nous indiquant l'objet de votre appel ainsi que vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous contacter dans les meilleurs délais.

Directeur de la publication : Jean-Pierre LEGRAND
Comité de rédaction : Franceline ADT-GUILBERT,
Fabienne CHAILLOT, Bernard-Yves FOURNIER
Tirage 200 ex - Distribution par nos soins

À noter sur vos agendas :

dimanche 17 février 2013 :
Concert Rossini par le quatuor Benhaïm
et la Camerata de Melun Val de Seine
à 16 heures - Église de Boissettes

vendredi 22 février 2013, 20 heures
Conseil municipal

vendredi 22 mars 2013, 20 heures
Conseil municipal